

## La santé, un bien commun qu'il nous faut préserver



Cet article prolonge les contenus des deux dernières conférences du Cercle : **Fake News** d'Alain Ghiglia et **L'économie des biens communs** de Thierry Fellmann.

**Qu'est-ce que la Santé ?** C'est le bon état physiologique d'un être vivant et le fonctionnement harmonieux de l'organisme. D'où quelques expressions courantes : « souhaiter à quelqu'un une bonne santé », « A votre santé ! (et en réponse), A la vôtre ! » « Une âme saine dans un corps sain »..

L'usage fréquent du mot santé manifeste son ancrage dans la vie publique. On a créé des maisons de santé pour se soigner, on parle de médecine du travail pour améliorer les conditions de vie au travail. Ainsi la santé participe au progrès et au bonheur pour le plus grand nombre.

Elle a toujours été une préoccupation majeure. Elle figure dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien être ».

Le concept de santé est d'une grande complexité, souvent incompris par nos concitoyens victimes d'informations infondées comme c'est le cas pour les vaccinations comme l'ont montré précédemment Alain Ghiglia, docteur en pharmacie et Annick Guimezanes, chercheuse à l'INSERM lors de leur conférence respective.

Notre époque anxieuse a développé le « complotisme », des nouvelles

terrifiantes non vérifiées circulent, alimentées par les médias, le principe de précaution est appliqué à outrance. Il faut savoir que la médecine a fait plus de progrès en 60 ans qu'en 2000 ans !

Les guerres et leurs grandes batailles ont fait progresser la médecine. Les universités sont créées au Moyen Âge (XIIIème siècle à Montpellier). L'enseignement médical est intégré à la faculté et Ambroise Paré propose l'intégration de la chirurgie dans la médecine « La chirurgie surplombe et éclaire l'exercice de la médecine ». L'Académie de chirurgie fut créée en 1730 et celle de médecine un siècle plus tard. Il faut aussi se souvenir du courage des médecins et de l'héroïsme des patients lors de certaines interventions (amputations, traitements de plaies...).

Les premiers principes et règles d'antisepsie remontent au XIXème siècle. Cela a entraîné une chute considérable des cas de fièvres puerpérales et des morts en couche .

Trois événements majeurs ont changé le cours de l'histoire de la Santé :

- Accès à l'eau potable
- Découverte des vaccins
- Découverte des antibiotiques.

L'application des principes pastoriens, **vaccination, hygiène, antibiotiques**, a créé un avantage décisif sur les agents pathogènes.

**Grâce à la vaccination, la variole** a disparu et son éradication est complète. Aucun cas n'est répertorié depuis 1979 et la vaccination est arrêtée en France en 1980. Quant à la **poliomyélite**, la maladie est éliminée dans certains pays mais la vaccination est maintenue. Pour le **tétanos**, la vaccination

est obligatoire et impérative, car la spore tétanique est ubiquitaire. Des cas mortels de **diphthérie** signalés en Espagne conduisent à maintenir la vaccination. **La grippe**, compte tenu que différentes formes ont fait des ravages : G. Apollinaire et E. Rostand sont morts de la grippe espagnole en 1918. **Les maladies infectieuses de l'enfance ont été largement éliminées par la vaccination universelle mais les microbes qui les causent persistent.**

Notons que les vaccins sont en permanence améliorés afin d'être mieux tolérés. Les nouveaux vaccins conjugués avec leur bonne tolérance ont une efficacité accrue. **Le calendrier vaccinal a permis de cibler les maladies infectieuses les plus courantes et les plus dommageables chez le nourrisson avant deux ans.**

La médecine raisonnée tend à la diminution des antibiotiques et préconise la prévention. La technologie nous laisse espérer de grandes avancées : intelligence artificielle, IRM fonctionnelle, robotisation, mais ces technologies sont concentrées dans les hyper-centres spécialisés dont l'Institut des Neurosciences des Systèmes à l'hôpital de la Timone à Marseille.

En conclusion, on peut affirmer que la santé est à la fois un enjeu commun inestimable, qui mérite vigilance, hygiène et protection de l'environnement. La santé contribue au développement, au progrès et au bonheur. En somme, la SANTÉ est le BIEN de TOUS.

Christian Bonardo, Docteur en Médecine



Retrouvez les comptes-rendus de nos conférences sur <http://carnouxprogres.wordpress.com>

### Pourquoi adhérer ? Pour au moins une bonne raison

Plus nous sommes nombreux, plus nous avons de poids vis-à-vis de la mairie de Carnoux et des élus locaux, aux côtés d'autres associations citoyennes, pour défendre nos idées

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Tél. : E-mail :  
Signature :

Recopiez ou découpez ce bulletin et envoyez-le à l'adresse ci-contre, avec un chèque de 20 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnussien.

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

**Votre aide financière est essentielle pour éditer notre journal, organiser nos conférences et réaliser nos actions. Les dons sont possibles.**

Le Cercle Progressiste Carnussien  
24 rue Joliot-Curie  
13 470 CARNOUX en PROVENCE

<http://carnouxprogres.wordpress.com>

N° ISSN 2263-648X  
Directeur de la publication : Michel Motré  
Imprimerie : PrintOclock

# LE JOURNAL DU

POUR CHANGER LE MONDE, IL FAUT LE PENSER AUTREMENT



N° 39 – Novembre 2019

## L'heure de la démocratie participative a sonné

La démocratie est à la peine, voire en recul. Ce n'est pas un désenchantement passager, mais bien un phénomène profond qui touche l'objet même de la démocratie : l'expression et la participation des citoyens.

Le modèle habituel, de représentation électorale, d'alternances politiques et de contre-pouvoirs, se montre très inefficace face aux changements profonds de la société (mondialisation, individualisme, révolution numérique, financiarisation,...). Il est contesté par de nouvelles approches démocratiques, plus spontanées, souvent plus locales. Celles-ci bousculent le jeu politique, comme on a pu le voir avec les mouvements de *Nuit Debout*, des *Bonnets Rouges* ou des *Gilets Jaunes*.

La question nouvelle n'est pas de savoir si le système actuel électif et représentatif peut se rénover. Il le peut certainement par un changement profond de Constitution. La problématique nouvelle et urgente est celle de l'implication du citoyen, de sa participation, de sa responsabilisation, de sa capacité à produire avec les autres de nouvelles approches sociales, économiques, environnementales.

La *démocratie participative citoyenne* est devenue indispensable, et avec elle, de nouvelles pratiques de concertation, d'expérimentation, de co-construction, de conseils citoyens, de référendums, de tirage au sort, de budgets participatifs, de contrôle, d'évaluation, ...

L'heure d'un développement sans précédent de la citoyenneté au niveau local a sonné.

Jusqu'à présent, les élus, trop souvent installés dans le confort de la légitimité par l'élection, se sont montrés plutôt frileux, voire rétifs, malgré des expériences largement positives. Mais les citoyens eux-mêmes, trop habitués à s'en remettre à leurs représentants, et sans doute aussi insuffisamment informés, ont eu de la difficulté à s'approprier les outils existants lorsqu'ils sont mis en place (enquêtes et débats publics, conseils citoyens, budgets participatifs, ...).

A Carnoux, par exemple, début 2019, l'enquête publique sur le Plan Local d'urbanisme intercommunal n'a reçu que trois commentaires et aucun pour celle sur le Plan de Préventions des Risques relatif à l'usine Arkéma, dans le périmètre duquel est pourtant inscrite notre commune.



Sans doute passer de la logique d'un *administré* à celle d'un *citoyen* est plus difficile qu'il ne paraît. Ce mouvement est pourtant inéluctable. La montée généralisée des inégalités, les atteintes à l'environnement, l'extension de la précarité professionnelle et sociale, la prise de conscience du réchauffement climatique et des limites physiques de la

élections municipales a pratiquement autant augmenté que pour les législatives (+ 70 %).

### Le succès des budgets participatifs

Le système du budget participatif permet à une collectivité d'ouvrir une partie de son budget pour financer des projets conçus par ses administrés. Chaque citoyen a ainsi le pouvoir de proposer des idées (créer une salle de sport, une piste cyclable, une passerelle piétonne,...) qui sont ensuite soumises au vote des habitants. Les projets retenus sont alors réalisés et financés par la collectivité. La démocratie ne se réduit pas à l'élection. Elle ne peut être intermittente, elle doit être continue.

Les budgets participatifs concernent aujourd'hui 10 000 villes dans le monde.

En France, ils touchent aujourd'hui 6 millions de personnes, soit un Français sur 10, dans 150 collectivités. Depuis 2014, leur nombre double chaque année. Le droit de pétition et les référendums locaux se répandent, ils sont pour partie dans la loi.

Les plateformes participatives d'échanges sont tous les jours plus nombreuses.

Les nouvelles demandes citoyennes concernent d'une part des aspects participatifs, relevant de l'information, de l'implication, de l'interpellation et des contre-pouvoirs et, d'autre part, des formes plus délibératives, directes, décisionnelles.

Ces nouveaux dispositifs peuvent tout à fait coexister avec le système représentatif, et sans doute en accompagner l'indispensable réforme.

Ces formes de démocratie, directe, représentative et délibérative se complètent. Notre système démocratique dépend sans aucun doute de cette nécessaire et urgente évolution.

Jacques Boulesteix

Astrophysicien, ancien président du Conseil de Développement de la Communauté Urbaine et du pôle de compétitivité Optitec.



planète pointent chaque jour du doigt la faiblesse, le manque de courage et l'inefficacité et des dirigeants quels qu'ils soient et quel que soit leur territoire.

En trente ans, le niveau du taux d'abstention aux

## Absurde !!

Absurde oui, le système dans lequel nous vivons ! Tellement absurde que nous avons parfois le sentiment qu'il devrait mourir, tant il est dépassé et loin des besoins vitaux des gens et de la planète.

Absurde de faire tant de cadeaux aux 10 % les plus riches qui émettront 8 fois plus de gaz à effet de serre que les 10 % les plus pauvres, qui dépenseront ces cadeaux en yachts à un million d'euros le mètre, consommant au minimum 600 à 1000 litres de gasoil par heure. Ou alors qui choisiront d'aller alimenter les marchés financiers déconnectés de l'économie réelle, en attendant d'en toucher des dividendes et faire des plus-values, pendant que l'école, l'hôpital et tous les services publics se meurent.

On galope pour pouvoir imposer des réformes au nom de la justice. On met en avant le « scandale » des fortes indemnités chômage de certains cadres pour réformer l'indemnisation de tous les chômeurs. Résultat : 3,4 milliards

d'économie en 2020/2021 sur le dos des plus précaires. Absurde !



Alors qu'il n'y a aucune urgence à lancer une nouvelle réforme des retraites, on dénonce les « avantages scandaleux » des régimes spéciaux alors qu'ils ne représentent que 3,4 % de la population active pour justifier le remplacement d'un système où le niveau de rémunération détermine celui de la retraite future par un système universel à points qui laissera les mains libres au pouvoir politique de faire évoluer le niveau des retraites en jouant sur la valeur du point -et on connaît la volonté du pouvoir de réduire la part du PIB consacrée aux retraites- Objectif non avoué : réduction générale de toutes les retraites.

Absurde aussi tous ces accords de libre-échange au nom de la mondialisation Absurde d'importer de la viande bovine nourrie aux farines animales du Canada pour mieux exporter de la viande bovine en Chine, et, pour la France, pays des fromages d'importer du fromage du Canada !

Absurde qu'au nom de la liberté d'entreprendre, on fasse l'apologie de l'auto-entreprenariat pour quel résultat : un nouvel esclavage, le micro-entrepreneur n'ayant droit ni au chômage, ni aux congés payés, ni à une couverture maladie digne de ce nom.

Absurde cette aggravation vertigineuse des inégalités, cette accumulation de richesses improductives d'un côté et ce dénuement du plus grand nombre de l'autre !

Mondialisation, libre échange, croissance, concurrence, les gens n'y croient plus. Ce monde **absurde** n'en finit plus de finir.

A. Boulesteix

## Question d'actualité :

### Qu'advient-il des retraites si la réforme en préparation est votée ?

#### Quelques dates pour les retraites :

C'est le Front Populaire qui instaure en 1937 un régime de prévoyance et de retraite,

En octobre 1945, Gaullistes et Communistes (Conseil National de la Résistance) proposent un système de sécurité sociale garantissant une assurance vieillesse dont voici les principes :

**« La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes.**

**Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la volonté de débarrasser nos concitoyens de l'incertitude du lendemain »**

Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945

En 1947 sont créés des régimes de retraites complémentaires (AGIRC) puis en 1961 avec l'ARRCO.

En 1983, l'âge de départ à la retraite est abaissé de 65 ans à 60 ans avec une durée de cotisation de 37,5 années de carrière, dispositions qui ne cesseront ensuite d'être modifiées par les lois Balladur (1993) avec l'allongement progressif de la durée minimum de cotisation à 40 ans et 160 trimestres, le changement du mode de calcul des pensions des salariés du privé

(passage des 10 meilleures années aux 25 meilleures années). 2003 (Loi Fillon) : la durée de cotisation passe à 41 ans (164 trimestres). Suivent en 2007 la réforme des régimes spéciaux, en 2010 l'allongement progressif de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à 62 ans avec report à 67 ans de la retraite à taux plein, sans compter une révision des carrières longues. Enfin, en 2014 c'est un nouvel allongement progressif de la durée de cotisation et l'abaissement de la valeur d'un trimestre à 150 fois le SMIC horaire.

#### Que va produire cette réforme ?

Un allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein (au moins 65 ans). La possibilité de cesser son activité à 62 ans mais la pension est réduite de 15 %.

L'abandon du calcul de la durée de cotisation par trimestres au profit du calcul par points qui pénalise les carrières sans grandes évolutions. Les agents de l'État sans heures supplémentaires ou sans primes et d'indemnités (professeurs des écoles) seront lésés.

Une baisse du niveau des pensions pour les classes moyennes (couple percevant entre 2468 et 4423 € par mois), un nouveau calcul des pensions de réversion pour les veufs et les veuves (70 % des droits de retraite du couple).

Une majoration des points (5 % par enfant) dès le premier enfant et la prise en compte des périodes de chômage, de maternité, de

congé éducation jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

La fixation d'un minimum de pension mensuelle à 1000 € ainsi que le possible cumul retraite et emploi, un comble au regard du taux de chômage des seniors !

#### Quelles incertitudes ?

Pour le calcul de la retraite, le rapport Delevoy fixe le gain d'1 point pour 10 € cotisés (cotisations salariale et patronale) et la valeur du point à 0,55 € taux révisable en fonction de l'inflation ?

L'allongement de la durée de cotisation est plus avantageuse pour ceux qui travaillent alors que ceux qui sont au chômage ou en congé de maternité ou d'éducation ne bénéficieraient que d'un taux de 60%. Cela n'est pas sans incidence sur le calcul de la pension quand on sait que l'employabilité des seniors est faible ! Va-t-on vers une incitation au cumul retraite/travail alors que le taux de chômage est toujours aussi élevé ! Va-t-on vers un système incitant à la retraite par capitalisation ?

Au final, qu'en est-il alors des principes de 1945 rappelés dans le rapport Delevoy? Garantit-on des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes ? Et est-on assuré d'être débarrassé de l'incertitude du lendemain ? Loin s'en faut !

M. Motré

## Nous ne sommes pas à l'abri des risques chimiques !

La récente catastrophe de l'usine Lubrizol à Rouen nous rappelle que Carnoux ne se situe qu'à une encablure de l'usine Arkema à Saint Menet, classée Seveso II « seuil haut ». Nous sommes particulièrement exposés parce que nous nous situons directement dans la ligne du vent dominant, le mistral.

Cette usine, qui fabrique du Rilsan, dépasse régulièrement les émissions autorisées de benzène et d'autres produits volatils, au point d'être sommée le 6 juillet 2019, par un arrêté du Préfet, de mettre fin à ces rejets illégaux en raison des « risques sanitaires » encourus par la population. De plus, cette usine utilise du chlore, du brome et de l'ammoniac, produits très dangereux lorsqu'ils ne sont plus confinés. En septembre 2018, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles PACA estimait que « Si jamais un wagon de chlore se déchire en deux, quelle que soit la cause, avec un petit vent de 3 mètres par seconde qui empêche une grande dispersion, les vapeurs de chlore pourraient, éventuellement, toucher la ville entière de Marseille ». Il s'agit, certes, d'un risque très faible, mais il illustre combien une bonne information à la population est indispensable.

Le risque a été réévalué par l'État, et c'est une bonne chose. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) définit une zone d'intervention qui inclut maintenant notre commune. Le zonage de 3 km, qui ne concernait que Marseille et la Penne-sur-Huveaune est, depuis le 8 avril 2019, étendu à 12,6 km et touche donc 18 nouvelles communes, soit des dizaines

de milliers d'habitants supplémentaires.

L'information est cependant restée très confidentielle. La consultation publique, qui s'est déroulée dans les mairies entre le 11 février et le 11 mars 2019 a fait l'objet d'une publicité minimale et aucune remarque n'a été déposée en mairie de Carnoux.

Le PPI reste un document non accessible aux administrés.

Carnoux dispose depuis 2009 d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui n'est cependant pas consultable sur son site internet. Ce document serait actuellement en cours de révision.

L'accident de Rouen suggère que l'information devrait être accélérée et ne pas se limiter aux moyens d'affichage.

Le récent rapport de l'AMARIS (Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs) recommande une information plus continue et plus réactive et de repenser intégralement les dispositifs d'alerte.

### Consignes générales à suivre en cas d'accident

Accidents industriels majeurs : incendie, explosion, nuage toxique

Pour pouvoir réagir efficacement :

- 1 Détachez cette fiche
- 2 Affichez-la de façon durable et visible

**Vous entendez la sirène...**  
Un son montant et descendant 3 fois 1 mn 41s séparées par un court silence

**À FAIRE**

- Entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche. Ne restez pas à l'extérieur ou dans un véhicule.
- Mettez-vous à l'écoute de la radio locale ou régionale. Respectez les consignes des autorités.
- Fermez portes et fenêtres. Éloignez-vous-en. Coupez les ventilations.

**À NE PAS FAIRE**

- Vos enfants sont à l'école. Pour ne pas les exposer, n'allez pas les chercher.
- Évitez de fumer, ne faites ni flamme ni étincelle.
- Libérez les lignes pour les secours. Ne téléphonez pas.

**Vous entendez la FIN D'ALERTE...**  
Un son continu de 30 secondes

Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

Consignes nationales sur les risques industriels majeurs.

CE DOCUMENT EST À LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER !

Les Carnussiens doivent être formés au risque, informés des dangers encourus, savoir reconnaître les sirènes PPI, connaître les consignes d'isolement, de déplacements, de suivi des évènements. En attendant le nouveau DICRIM, nous vous invitons à prendre connaissance ci-dessus des consignes nationales applicables en cas d'accident à Arkema Saint-Menet.

JBx

### Comment aider les aidants ?

Dans notre ville, et pour chacun dans notre quartier, nous connaissons des personnes âgées dépendantes, et aussi des personnes moins âgées, dont les familles assument, parfois seules et sans expérience, la lourde charge de les accompagner dans l'ensemble des gestes quotidiens, lever, toilette, confection et prise des repas, activités et coucher, sans compter l'entretien de l'appartement ou de la maison et les courses ménagères.

L'aide et la pression psychologique qu'elle engendre, usent et méritent d'être à la fois soutenues et allégées.

L'accompagnement des personnes

dépendantes ou souffrant de handicap lourd, et l'appui aux aidants constituent une cause reconnue.

Pour les aidants, il convient de ne pas hésiter à faire appel aux services sociaux des mairies et aux associations.

A Carnoux, Le Fil Rouge, plateforme d'accompagnement et de répit, propose un dispositif de soutien social et médical reconnu par le CCAS, la CARSAT et le CD 13. Une permanence est mise en place à Carnoux. Si vous êtes concerné, elle vous est ouverte. Osez la consulter !

filrougealzheimers@gmail.com MM

### TELETHON 2019

Le Cercle Progressiste Carnussien s'engage pour le Téléthon :

Le **JEUDI 5 DECEMBRE à partir de 18h30, salle du clos Blancheton**, pour une présentation par des membres du club **KATULU ?** de cinq livres portant sur le thème : « **Littérature miroir des Arts** ».

L'entrée est gratuite avec achat de billets de la tombola pour contribuer au financement du Téléthon.

Le **VENDREDI 6 DECEMBRE, à partir de 16h30, salle du Mont Fleuri**, nous tiendrons un stand de vente de livres pour enfants et pour la jeunesse, livres vendus 1 ou 2 €.

Nous vous attendons très nombreux !

M-A R.